

Communiqué de presse commun de l'usam, de l'UPS et de la SEC Suisse du 4 juin 2021

Réforme de la formation commerciale initiale – donner des impulsions pour l'avenir

La nouvelle formation commerciale initiale reçoit le feu vert : l'audition organisée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) révèle que la réforme de la formation commerciale initiale est considérée comme nécessaire et qu'elle rencontre un accueil très favorable. Quant aux commentaires sur son année d'introduction, elles sont très variées. C'est ainsi que le SEFRI a décidé qu'il serait procédé à la réforme en 2023 – une année plus tard que prévu. L'ordonnance sur la formation et le plan de formation seront édictés aussitôt que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) aura prononcé sa décision sur le projet de langues étrangères attendue pour fin juin 2021.

L'Union suisse des arts et métiers (usam), l'Union patronale suisse (UPS) et la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) soutiennent fermement la réforme. Pour que les entreprises puissent continuer à former du personnel compétent, il faut pouvoir proposer des formations initiales attractives. Celles-ci doivent être adaptées de manière régulière et approfondie aux nouvelles exigences du marché du travail.

Parés pour l'avenir

La nouvelle formation commerciale initiale donne des impulsions aux jeunes de demain. Les compétences opérationnelles répondent aux besoins du marché du travail. Elles habilent les jeunes à gérer leur vie de manière autonome. Dans un contexte sociétal et économique en perpétuelle mutation, une telle démarche est non seulement de prime importance pour les jeunes, mais aussi pour les entreprises. De nouvelles possibilités d'individualisation et de différenciation telles que les options et les domaines à choix permettent de mieux tenir compte des différents acquis et des talents des personnes en formation ainsi que des besoins des entreprises formatrices et des branches. Tous ces éléments de même que la maturité professionnelle intégrée (MP1) et la promotion ciblée des compétences en langues étrangères sont garants de la haute qualité de la nouvelle formation commerciale initiale. Initié en 2017, le processus de réforme est conduit par la Conférence suisse des branches de formation et d'examen commerciales (CSBFC) en sa qualité d'organe responsable de la formation professionnelle initiale des employé-e-s de commerce CFC. Conformément au processus de développement professionnel prévu, la totalité des acteurs et des branches ont eu la possibilité de participer à la réforme.

Garantie d'une mise en œuvre réussie

Les résultats de l'audition montrent que la formation commerciale initiale révisée par les organes responsables rencontre, dans son ensemble, un écho favorable auprès des cantons et des tiers. Entre-temps, grâce à la collaboration avec le SEFRI et les autres partenaires de la formation professionnelle, les organes responsables ont pu prendre en compte différentes propositions d'adaptation de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation. Des concepts complémentaires importants, comme celui des langues étrangères – qui a été remanié - ou celui de la maturité professionnelle intégrée (MP1), sont sur le point d'être finalisés.

Les mesures de mise en œuvre vont bon train (cf. [communiqué commun des partenaires de la formation professionnelle](#)). Elles continuent à être soutenues activement par les partenaires de la formation professionnelle tout en étant accompagnées par l'Organe national de coordination – ce qui est une nouveauté dans le domaine de la formation professionnelle. La totalité des critères pour une introduction dans les délais en 2022 a été remplie par les organes responsables. Le report de la réforme en 2023 décidé par les partenaires de la formation professionnelle et la prochaine entrée en vigueur des prescriptions sur la formation garantissent à tous les acteurs la sécurité de planification nécessaire à la mise en œuvre réussie d'une formation commerciale initiale de qualité.

Annexes

[Formation commerciale initiale des employé-e-s de commerce CFC, projet « Employé-e-s de commerce 2022 », communiqué des partenaires de la formation professionnelle du 4 juin 2021](#)

Informations complémentaires

Site de la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC) : www.csbfc.ch > Informations spécialisées > [Employé-e-s de commerce 2022 – aperçu de la réforme](#)

Contacts

Union suisse des arts et métiers : Christine Davatz, vice-directrice, responsable de la formation professionnelle, 031 380 14 14, c.davatz@sgv-usam.ch

Union patronale suisse (UPS) : Nicole Meier, membre de la direction, responsable du secteur Formation, 044 421 17 17, meier@arbeitgeber.ch

Société suisse des employés de commerce : Michael Kraft, membre de la direction, responsable de la formation, 079 459 65 12, michael.kraft@kfmv.ch